

N° 22/DEC/256

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR PI CONCEPT, D'UN SPECTACLE DE MAGIE ET VENTRILOQUIE À L'OCCASION DE L'ÉPIPHANIE, LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec Pi CONCEPT – 12 rue Principale, 28480 LA CROIX DU PERCHE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle de magie et ventriloquie à l'occasion de l'Épiphanie, le mercredi 11 janvier 2023 de 14 heures 30 à 15 heures 30, à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire Pi CONCEPT, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 550,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 23 décembre 2022.



Le Maire,

Pour le Maire par délégation,
la 1^{ère} adjointe au Maire

Virginie DOUET-

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 2 JAN. 2023
Et de sa publication le - 2 JAN. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS